



## **Compte rendu réunion DAM/OS groupe travail RH modernisation DCS 3 février 2020**

Présents FSU : Jean-François Albert, Pascal Bossée, Catherine Choltus

Lecture de la déclaration liminaire de la FSU (in fine)

### **Sur la partie ressources humaines – devenir du personnel :**

**La DAM confirme qu'il y aura prise d'un arrêté ministériel relatif au plan de restructuration des moyens hauturiers du DCS ( rappel: sont concernés seulement les agents et services du DCS dépendants du MTES donc hors ULAM).**

La gestion de cette restructuration sera assurée au niveau national. Un groupe de travail RH "administration" associant les secrétaires généraux des DIRM sera organisé prochainement.

Les discussions qui ont suivi sont à caractère informel :

La DAM nous dit avoir une réunion avec la DRH le mercredi 5 février :

- pour aborder le repyramidage des corps au sein des patrouilleurs : c'est à dire qu'il lui semble nécessaire au vu des nouveaux navires de revoir les catégories des corps occupant des postes de commandant en second, chef mécanicien et chef mécanicien en second qui sont pourvus actuellement par des agents de catégorie B. Une solution serait de pouvoir intégrer directement les B actuels qui remplissent ces fonctions à bord d'une vedette ou d'un patrouilleur en catégorie A à bord des patrouilleurs.

Les OS font remarquer qu'un plan de requalification doit aussi être entrepris pour le corps des SGM. (à ce jour il y a 240 SGM en filière administrative et 140 en filière navsec. La question doit se poser d'un plan de requalification pour l'ensemble des agents quelque soit leur spécialité pour ne pas tomber dans le corporatisme).

Le DAM veut maintenir les équipages à 15 -dont un cuisinier- à bord des patrouilleurs. S'en est suivi une intervention de la FSU reprise par un commandant de patrouilleur qui a mis à mal cette position. Il a été mis en avant l'impossibilité d'avoir des bordées à 15 du fait de l'organisation du travail qui doit forcément prendre en compte les congés, les formations, les arrêts maladie... Un commandant demande des bordées à 19 avec 9 missions. Devant nos arguments le DAM semble reculer et demande à ses services de travailler sur la fiabilité du montage à 15 agents.

Sur les restructurations, la DAM nous dit que les agents qui travaillent à bord des vedettes supprimées seront prioritaires pour armer le patrouilleur méditerranée. Elle a aussi pensé à mettre des agents proches de la retraite en surnombre pour leur éviter un déplacement.

## **Sur la partie moyens techniques :**

La FSU demande si les nouveaux navires comprennent des locaux (cabines, douches, toilettes) pour accueillir le personnel féminin embarqué. La DAM nous confirme que cela a bien été prévu.

Ports d'attache prévus des patrouilleurs :

IRIS : La Rochelle; THEMIS : Brest; PAM MED : Marseille, nouveau port ; (Toulon envisagé à un moment non retenu); Futur Patrouilleur Manche Est : Le Havre

La FSU signale des difficultés liées à son positionnement à La Rochelle : si place au bassin à flot, il y aura des restrictions horaires donc moins de disponibilité opérationnelle. Il y aura aussi des soucis pour le carénage. Un commandant de patrouilleur précise qu'il y a aussi des problèmes pour amarrer dans les ports du sud-ouest : à Bayonne la base de l'Adour est confiée à la Marine Nationale, à Saint Jean de Luz il n'y a pas de place, à Hendaye idem.

xxxxxxx

Il faut retenir que ce groupe de travail avec les Organisations Syndicales n'a qu'un caractère consultatif et ne scelle aucune décision dans le marbre.

En préambule, le DAM nous a informé qu'au cours d'une réunion sur la revue des missions avec la ministre sur les effectifs et la réforme des retraites, il a demandé que les effectifs du DCS soient intégrés dans le régalién.

Il a rappelé la création de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et souhaite construire un partenariat (une convention) pour créer une garde côtière pêche environnement.

En ce qui concerne les nouveaux navires, il devra faire un choix en mars entre 1 baliseur APB et 1 patrouilleur. Nous apprenons également au cours de cette réunion qu'une délégation va se déplacer à Chypre prochainement pour visiter 2 navires d'occasion construits par le chantier Damen dont un pourrait être le 4ème patrouilleur.

La DAM souhaite élaborer en 2020 un référentiel formation avec un cadre équivalence STCW comme aux Douanes.

Le DAM s'engage à informer les OS des débats et conclusions du groupe de travail RH à venir.

# Déclaration liminaire de la FSU lue et remise au DAM le 3 février 2020



## Déclaration liminaire FSU au groupe de travail DAM sur la modernisation du DCS du 3 février 2020.

La Direction des Affaires Maritimes nous présente un chantier dit de « modernisation du dispositif de contrôle et de surveillance » qui s'appuie sur un faisceau de données mises en œuvre par le Centre National de surveillance des pêches en lien avec le CEREMA. Nous notons que ces données, dont certaines sont erronées, recensent les efforts de contrôle par position géographique. Pour appuyer sa théorie d'optimisation des moyens, de savants calculs mathématiques sont mis en œuvre mais nous pensons que certaines variables ont été oubliées ! Par exemple, dans le temps de présence à la mer (nombre de jours de mer cible), les paramètres de conditions météorologiques ainsi que les contraintes de maintenance technique ne sont pas comptabilisés...

Dans ce contexte, nous craignons que le résultat escompté ne soit pas au rendez-vous et que, bien au contraire, les manquements de l'État dans ses obligations de contrôle ne s'aggravent...

La restructuration de service envisagée engage l'administration à gérer un nombre important de déplacements d'agents, et pour ce faire la gestion des ressources humaines doit être transparente et non pénalisante... c'est pourquoi nous demandons qu'un arrêté ministériel de restructuration soit pris pour permettre aux agents de bénéficier de compensations financières d'accompagnement.

La mise en service du patrouilleur Méditerranée courant 2021 exige une anticipation des mouvements de personnel et un pré positionnement de l'ensemble des agents impactés. Sans engagement fort de votre part sur l'équité et la transparence des décisions de mobilité, nous craignons de voir se profiler un jeu de chaises musicales où la tentation du favoritisme voire du clientélisme serait grande. Nous vous engageons à faire des propositions ouvertes et constructives de reclassement à l'identique, sans discriminer les femmes embarquées afin de maintenir un bon déroulement de carrière, tant au niveau de l'emploi qu'en matière de rémunération, notamment envers les agents les plus impactés, ceux dont le moyen est supprimé ou déplacé.

Nous déplorons enfin que les représentants du personnel ne soient pas les premiers informés des avancées d'un tel dossier et qu'ils doivent attendre la parution d'article de journaux pour connaître, par exemple, les caractéristiques techniques du nouveau patrouilleur. Ce manque d'information et de communication montre l'intérêt que porte la direction aux agents impactés.

Nous espérons que la suite du dossier nous sera plus régulièrement et plus complètement communiquée pour que nous puissions y porter un avis éclairé.

Dans un contexte de bouleversement sans précédent de nos instances de concertation, nous serons très attentif-ve-s à la manière dont la DAM et le service RH du MTEC traiteront les agents du DCS et n'hésiterons pas à vous faire connaître les points ou les tensions qui vont sans doute apparaître. Nous n'oublions pas que cette réforme n'était pas attendue par les personnels mais est bien une volonté de la direction qui voudrait faire en l'espèce « plus » avec « moins » de moyens.